



Communiqué de presse

Date 15 décembre 2010

La charge fiscale suisse reste basse

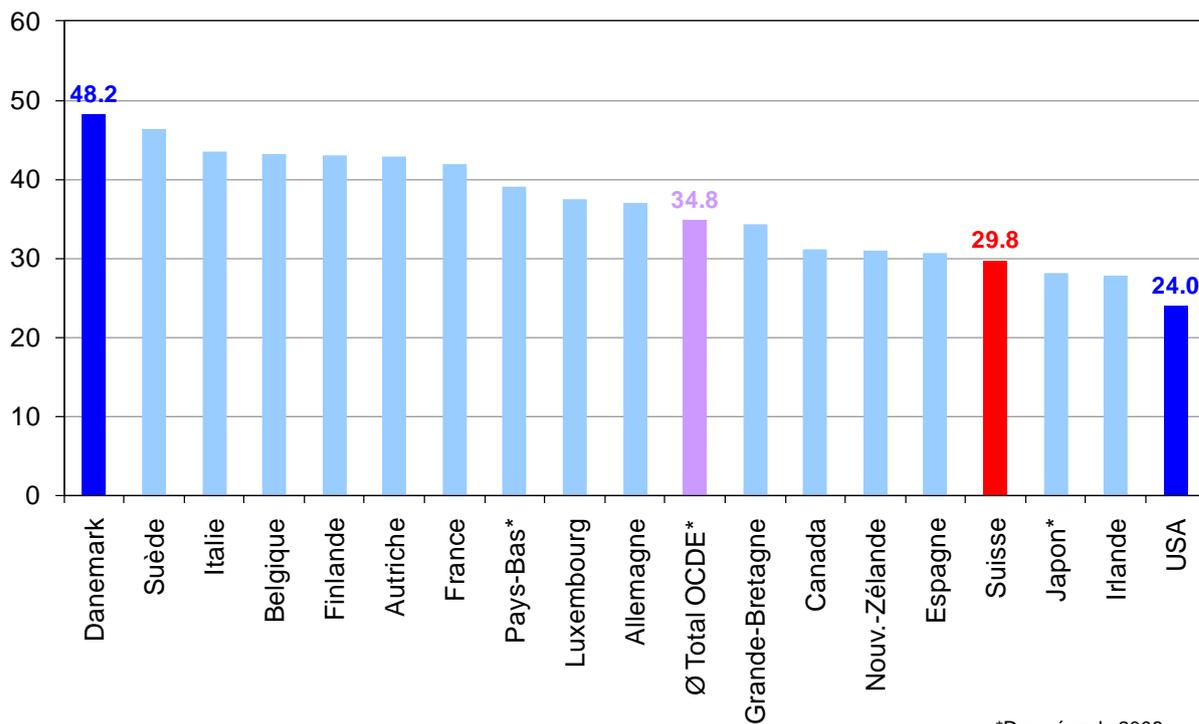
En 2009, la quote-part fiscale suisse s'est élevée à 29,8 %. Elle avait été légèrement inférieure l'année précédente (29,2 %). La hausse s'explique en majeure partie par le recul marqué du produit intérieur brut. En comparaison internationale, la quote-part fiscale suisse reste nettement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Seuls les Etats-Unis, l'Irlande et le Japon affichent une charge fiscale plus basse. Ces chiffres sont tirés de la statistique publiée par l'OCDE sur les recettes publiques des pays membres de l'organisation.

La quote-part fiscale est la somme des impôts et des redevances exprimée par rapport au produit intérieur brut (PIB). Le calcul prend en compte les impôts fédéraux, cantonaux et communaux ainsi que les contributions obligatoires aux assurances sociales. Pour calculer la quote-part fiscale, l'Administration fédérale des finances (AFF) se fonde sur les chiffres de la statistique financière déterminés conformément aux directives de l'OCDE. Cette méthode permet d'assurer la comparabilité de la quote-part fiscale suisse avec celle d'autres pays membres de l'OCDE. L'écart par rapport aux résultats officiels publiés par l'OCDE pour la quote-part fiscale suisse 2009 est dû aux nouvelles estimations effectuées par l'AFF pour les recettes fiscales des cantons et des communes.

La hausse de la quote-part fiscale survenue en 2009 s'explique essentiellement par le recul marqué du PIB nominal (- 1,6 %). En revanche, les recettes totales provenant des impôts et des redevances, qui affichent une croissance de 0,4 %, sont restées quasiment constantes. Comme les années précédentes, les contributions aux assurances sociales ont, quant à elles, nettement augmenté. Les recettes fiscales des cantons et des communes se sont également accrues, bien que très légèrement. Les recettes fiscales de la Confédération ont, pour leur part, enregistré un net recul, principalement dû à la baisse du produit de l'impôt sur la valeur ajoutée et de l'impôt anticipé.

Avec 29,8 %, la quote-part fiscale de la Suisse continue d'être basse en comparaison internationale. Parmi les pays de l'OCDE considérés ici, seuls le Japon (chiffres de 2008, ceux de l'année suivante n'étant pas disponibles), l'Irlande et les Etats-Unis affichent une charge fiscale plus faible. La quote-part fiscale moyenne des pays membres de l'OCDE (34,8 %¹) est à nouveau nettement supérieure à celle de la Suisse. Les pays où la fiscalité est la plus lourde sont le Danemark et la Suède, avec 48,2 % et 46,4 % respectivement.

Graphique: Quote-part fiscale de la Suisse en comparaison internationale, 2009



*Données de 2008

Renseignements: Philipp Rohr, responsable de la communication de l'Administration fédérale des finances, tél.: 031 325 16 06

Sous www.dff.admin.ch/actualites, le présent communiqué est complété par le(s) document(s) suivant(s):

- Documentation de base

¹ Moyenne de l'année 2008.